

FUSION: UNE PAGE D'HISTOIRE S'ÉCRIT AU MOULIN DE BAYEREL

Un pas important a été franchi dans le processus de fusion des communes du Val-de-Ruz moins Valangin. Les représentants des autorités de Boudevilliers, Cernier, Chézard-Saint-Martin, Coffrane, Dombresson, Engollon, Fenin-Vilars-Saules, Fontainemelon, Fontaines, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Montmollin, Le Pâquier, Savagnier et Villiers ont signé le 21 mars au Moulin de Bayerel, la Convention de fusion.

La convention de fusion signée le premier jour du printemps, prévoit que dès le 1er janvier 2013,

la nouvelle commune de Val-de-Ruz compte 41 Conseillers généraux élus par le peuple et 5 Conseillers communaux à plein temps nommés par le législatif communal. Jusqu'à la fin de la législature 2016-2020, chaque ancienne commune se voit garantir un siège au Conseil général pour autant qu'un candidat ou une candidate soit présenté. L'organisation administrative est centralisée sur trois ou quatre sites, répartis géographiquement de manière équitable sur l'ensemble du territoire. Enfin, le coefficient fiscal de la commune de Val-de-Ruz est établi à 61 points.

Lors de la soirée du 21 mars, Pierre Studer, président du comité de pilotage a rappelé que la convention de fusion est l'aboutissement d'un an et demi de travail durant lequel, le souci de compromis a toujours été présent. Patrick Moser, le représentant de Savagnier a ajouté que tout ne sera pas rose, mais qu'en raison de son poids politique la nouvelle commune deviendra incontournable. Présidente de commune à Engollon, Anne-Christine Pellissier a parlé d'un symbole fort en faisant remarquer que sa commune, deuxième plus petite du canton de Neuchâtel en termes d'habitants, est en passe de devenir la 3e commune du canton.

Avec la signature de la convention, un premier pas important est franchi, mais le chemin à parcourir est encore long. Le Conseil d'Etat doit sanctionner le document. Ce sera chose faite dans le courant de ce mois, voire au mois de mai. Ensuite, les Conseils communaux des 15 communes signataires vont soumettre la convention de fusion à leur Conseil général respectif, le 20 juin. Puis le peuple se prononcera le 27 novembre. A chacune de ces étapes, l'aval des 15 est nécessaire sous peine de devoir reprendre le contenu du texte signé le 21 mars.

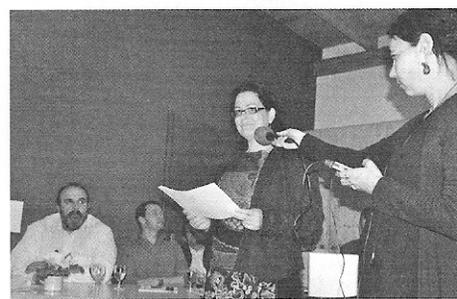
Si tout se déroule selon les vœux du comité de fusion et des signataires de la convention, la Commune de Val-de-Ruz devrait voir le jour au 1er janvier 2013. (www.vaudruziens.ch) /cwi



Christian Hostettler (Coffrane), Patrick Moser (Savagnier), Pierre Studer (Cernier), Anne-Christine Pellissier (Engollon), Alain Cosandier (Dombresson), Anne Bourquard Froidevaux (Chézard-Saint-Martin)



Christian Hostettler (Coffrane), Patrick Moser (Savagnier), Pierre Studer (Cernier), Anne-Christine Pellissier (Engollon)



Christian Hostettler (Coffrane), Patrick Moser (Savagnier) et Anne Bourquard Froidevaux (Chézard-Saint-Martin)



Le président de la commune de Fontainemelon, Pierre-André Stoudmann



Laurent Cuche, secrétaire et Olivier Burgdorfer, président du Pâquier



Patrick Moser, secrétaire et Marie-Claude Fallet, présidente de Savagnier